

<p>Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du</p> <p><b>Lundi 15 décembre 2025</b></p>	<p><b>DATE DE CONVOCATION : 8 décembre 2025</b> <b>DATE D'AFFICHAGE : 8 décembre 2025</b></p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : <b>19</b> Nombre de Conseillers présents : <b>15</b> Nombre de Conseillers votants : <b>16</b></p>
--	---

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 15 décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire.

**Présents** : Messieurs Thierry GUYON, Éric ROULIER, Mesdames Catherine FOUCAULT, Chantal LEYE, Monsieur Rémy CHATTON, adjoints et Madame Aurélie RIALLANT-BESLAND, Monsieur Yves LEBEAUPIN, Monsieur Yves LINGER, Madame Monique TATTEVIN, Monsieur Gilles CHASSIER, Monsieur Nicolas CITEAU, Madame Anne GROLEAU (ayant pouvoir de voter au nom de Madame Bernadette BROSSEAU), Monsieur Jean-Pierre BUCHEL et Monsieur Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

**Absente excusée** : Madame Bernadette BROSSEAU

**Absentes** : Madame Delphine JOFFRAUD, Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE, Madame Estelle HERVY

**Pouvoir** : Madame Bernadette BROSSEAU a donné pouvoir à Madame Anne GROLEAU

Monsieur Thierry GUYON a été élu secrétaire de séance.

#### ACQUISITION DE L'ANCIENNE ECOLE SAINTE-THERESE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet d'acquisition de l'ancienne école privée Sainte Thérèse, sise rue du 8 mai 1945 et cadastrée AK 311 et 333 (pour une surface totale de 2960m<sup>2</sup>).

La Commune envisage à terme la création sur le site d'un ensemble d'habitations à vocation sociale ou mixte, la construction d'une ou deux cellules commerciales et une aire de stationnement public permettant d'accueillir les différentes activités et manifestations du centre-bourg.

Concernant le bâtiment de l'ancienne école privée désaffecté depuis septembre 2000 mais encore utilisé de façon sporadique, la commune entend le réhabiliter pour de nouveaux usages à destination du public (Espace Jeunes – salles associatives à vocation multigénérationnelle, maison des assistants maternels) créant ainsi un ensemble cohérent et dynamique à destination de la jeunesse (grâce à la proximité immédiate de l'école Hélène Cadou, de l'ALSH, et du restaurant scolaire) mais aussi de la population en général.

Ce projet suppose pour la commune d'acquérir cette emprise gérée actuellement par la Fondation de la Providence depuis la dissolution de l'OGEC à l'origine propriétaire des lieux.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L.2241-1 et suivants relatifs aux acquisitions immobilières ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 16 février et confirmé par courrier le 12 décembre 2025.

**Vu** le courrier émanant de Maître Viguier, notaire à La Baule représentant la Fondation de la Providence gérant l'immeuble et représentant les vendeurs qui ont confirmé leur accord pour céder le bien au prix déterminé par France Domaine.

**Considérant** que la commune souhaite renforcer l'offre de logements à vocation sociale ou mixte au sein du centre-bourg afin de répondre aux besoins des habitants et de favoriser la dynamique commerciale et résidentielle ;

**Considérant** que l'ancienne école privée Sainte-Thérèse, située rue du 8 mai 1945, au sud de l'église, constitue un site stratégique pour accueillir ce projet ;

**Considérant** que le gérant actuel, la Fondation de la Providence (Évêché de Nantes), a fait connaître sa disposition à céder le bien à la commune ;

**Considérant** que les vendeurs ont donné leur accord pour céder l'immeuble au prix déterminé par France Domaine ;

**Considérant** que la commune envisage :

- la construction d'un immeuble collectif à vocation sociale incluant une partie commerciale, appelé à être géré par un organisme à désigner ultérieurement ;
- la création d'une aire publique de stationnement ;
- la réhabilitation du bâtiment principal de l'ancienne école afin d'y installer notamment un Espace Jeunes, des salles associatives et une maison des assistants maternels ;

**Considérant** que l'acquisition de cette emprise est un préalable indispensable à la mise en œuvre du projet et conditionne la mise à disposition d'une partie du foncier auprès d'un futur bailleur social ;

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité :

- **La décision d'acquérir** par la commune de Mesquer la propriété cadastrée AK 311 et 333, correspondant à l'ancienne école privée Sainte-Thérèse, aux conditions juridiques et au prix de 681 495 € hors frais notariés.
- **Autorise Monsieur le Maire** à engager toutes démarches nécessaires à cette acquisition et à signer l'acte authentique et tous documents afférents.

Reçu au contrôle de légalité  
le 16/12/2025  
Publié ou notifié  
le 17/12/2025  
Le Maire.

Jean-Pierre BERNARD  
Maire

